

**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
de la région Pays de la Loire**

Avis du CSRPN plénier

Le nombre de votants est de : 17 membres
Le quorum est atteint et permet de délibérer valablement

Date de la réunion : 20/04/2021	Avis sans rapporteur	Avis sur une DEP en 49 concernant la restauration morphologique du cours d'eau de Marcé à Seiches-sur-le-Loir et Marcé N° de projet Onagre : 2021-03-38x-00329	Avis : Favorable sous conditions
---------------------------------------	-------------------------	---	--

Présentation du projet de restauration par le syndicat mixte des Basses Ballées Angevines et de la Romme, maître d'ouvrage du projet.

Le projet correspond à une recharge granulométrique pour l'amont du cours d'eau qui est déjà dans le fond de vallée et un reméandrage avec remise en fond de vallée pour la partie avale.

Il est prévu de refaire des inventaires écologiques un an avant intervention sur les zones.

L'enjeu majoritaire du projet est la présence d'Agrion de Mercure (*Coenagrion mercuriale* (Charpentier, 1840)).

De mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont proposées par le maître d'ouvrage. Les suivis sont prévus sur 5 ans et seront réalisés par la LPO49 et le CEN (dans le cadre du plan régional d'action des tourbières).

Le CSRPN rappelle que le cycle de l'Agrion de mercure est long, il est important de ne pas combler trop rapidement l'ancien lit.

Le maître d'ouvrage a pris en compte ce point dans son projet. Il a été choisi de ne pas intervenir sur deux secteurs (mesures d'évitement) pour épargner 290 ml de cours d'eau où l'Agrion est présent ce qui permettra l'émergence des larves. Ces deux zones ne seront re-travaillées qu'un an ou deux après les travaux.

De plus, l'animateur régional du plan national d'actions pour les odonates a été consulté. Il a précisé que le déplacement de sédiments n'était pas intéressant pour cette espèce, éviter certaines zones est plus pertinent.

Le CSRPN s'interroge sur la présence du Campagnol amphibie au niveau de la zone de travaux, les habitats mentionnés dans le dossier semblent propices à cette espèce. Le maître d'ouvrage précise qu'aucune donnée ne mentionne cette espèce et elle n'a pas non plus été retrouvée lors des inventaires.

Le CSRPN souhaite savoir si des bases de données de présence d'espèces ont été utilisées avant les inventaires de terrain car la liste des espèces de la flore est restreinte. Le maître d'ouvrage précise que des bases de données ont été consultées et elles ont permis de définir les espèces sur lesquelles les inventaires de terrain devaient se focaliser.

Vote favorable pour la dérogation concernant la restauration morphologique du cours d'eau de Marcé à Seiches-sur-le-Loir et Marcé (49) assorti des conditions suivantes:

- rechercher le Campagnol amphibie avec un expert et selon un protocole validé scientifiquement,
- rechercher plus largement la flore à enjeu (ne pas se contenter d'une liste fermée),
- apporter des précisions sur les suivis qui seront mis en œuvre (stations, protocole...),
- transmettre les résultats des suivis à la DDT de Maine-et-Loire et au CSRPN.

Favorable : 17

Abstention : 0

Défavorable : 0

Date de signature : 05/05/2021

Le président du CSRPN des Pays de la Loire



Willy Chéneau